

SALORNAY SUR GUYE

Zone Artisanale de la Courbe

PA 10 Règlement

La commune possède un PLU.

L'emprise de la Zone d'Activité est classée sur la zone UX.

Les articles suivants complètent le règlement de la zone UX dont l'extrait est joint .

ARTICLE UX- 2 : OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

SONT AUTORISÉES LES CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS NOUVELLES À USAGE COMMERCIAL, D'HÉBERGEMENT HÔTELIER,ARTISANAL, DE BUREAUX, D'INDUSTRIE, D'ENTREPÔTS ET CEUX NÉCESSAIRES AUX SERVICES PUBLICS OU D'INTÉRÊT COLLECTIF À CONDITION D'ÊTRE COMPATIBLES AVEC LA PROXIMITÉ DES HABITATIONS.

LES CONSTRUCTIONS ET INSTALLATIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION AINSI QUE LES LOGEMENTS DE FONCTION OU DE GARDIENNAGE NE SONT PAS AUTORISÉES.

CETTE INTERDICTION EST EGALEMENT VALABLE POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES.

ARTICLE UX-6 : IMPLANTATIONS DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

Lots 1 à 5: Un pan au moins de la façade avant des constructions sera implanté parralèlement à la limite de la parcelle côté voie publique.

ARTICLE UX- 11 - ASPECT EXTERIEUR

3)Clôtures

En limite d'emprise publique les clôtures auront une hauteur maximum de 1.8 m et devront être constituées:
-d'un grillage doublé à l'intérieur d'une haie.

ARTICLE UX- 12- ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS:

Les plantations existantes doivent être maintenues ou complétées par des essences locales.

Les haies haies vives seront composées d'essences locales traditionnelles, fruitières ou feuillues, de préférence polyspécifiques (composée de plusieurs essences),
de manière à intégrer le mieux possible les constructions dans l'environnement naturel.

ARTICLE UX- 14 :COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

La Surface de Plancher (SP) maximale envisagée est de 5240 m².

Elle sera répartie lors de chaque vente par l'attribution à l'acquéreur du lot d'une attestation de surface de plancher.